



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Dans le cadre de ses actions de développement économique du territoire de Haute Saintonge, il est envisagé l'extension du bâtiment occupé par l'entreprise Métalit à Mirambeau. Le coût de cette opération est estimé à 868 272 € HT et est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 40% soit 347 308 €.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- Dépense estimée : 868 272 € HT
- Recettes envisagées :
 - Etat DETR 2025 : 347 308 €
 - Autofinancement CDCHS : 520 964 €

TOTAL 868 272 €

Le Président décide de solliciter cette aide sur la base d'une dépense subventionnable de 868 272 € HT et de retenir le plan de financement énoncé ci-dessus.

Fait à Jonzac,

Le 10 JAN. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex